



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2010

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	20
Votants :	26

Date de la convocation : 3 juin 2010

L'an deux mille dix, le neuf juin, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Marcel LE NEVÉ, Carole PRENGÈRE-GREZIL, Robert MALZAHN, Marie-Claire HAUDEBOURG, Christian LAMBERT, Marie-Paule LOISEAU, Gérard CESBRON, Fabienne LAROCHE, Simone LE NEVÉ, Françoise LE BARILLEC, Jean-Paul LE BIHAN, Jerry STASSIAUX, Sylvie GRALL, Nicole BLENO, Isabelle COSPEREC, Grégory HESLOT, André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Raymond NICOL, Patricia PERSE.

Pouvoirs :

- Daniel JOANNIC a donné pouvoir à Robert MALZAHN
- Michel CROCHET a donné pouvoir à Fabienne LAROCHE
- Nathalie PIGUEL a donné pouvoir Carole PRENGERE-GREZIL
- Anne SASSIAT a donné pouvoir à Marcel LE NEVÉ
- Lydwine DELATTRE a donné pouvoir à Patricia PERSE
- Michèle NADEAU a donné pouvoir à André BAUDOT

Absents : Laurent EGASSE

Secrétaire de séance : Marie-Claire HAUDEBOURG

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 mai 2010 :

Selon **André BAUDOT**, il y aurait trop de modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 05 mai 2010 et explique que le groupe minoritaire s'abstiendra de voter le procès-verbal. **Monsieur le Maire** répond que cette situation découle du refus de Mme NADEAU de transmettre le texte qu'elle a lu en séance, alors qu'elle est très exigeante sur ce point à son égard !

Par conséquent, le procès-verbal de la séance du 05 mai 2010 est adopté par 22 voix pour et 4 abstentions (André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Michèle NADEAU & Raymond NICOL).

Bordereau N°1 : Vannes Agglomération –adhésion au groupement de commande « Convention de groupement de commande avec les communes membres ».

Monsieur le Maire explique que Vannes Agglo propose d'adhérer à un groupement de commande pour des marchés publics de services de type prestations intellectuelles, afin de regrouper les besoins des communes. Vannes Agglo, en tant que coordonnateur du groupement de commande, procèdera à la réunion de sa Commission d'Appel d'Offres si besoin et assurera la gestion administrative des marchés ainsi conclus.

Les communes, à la demande de la Communauté d'agglomération, feront connaître leur souhait de participer aux marchés envisagés et leurs besoins, le cas échéant, dans un délai qui leur sera imparti. Il s'agit

d'un groupement à vocation permanente ; la participation à chacune des passations de marché se fera sur la base d'une décision prise par chacun des Maires en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Raymond NICOL demande ce qu'on entend par « prestations intellectuelles ». **Monsieur le Maire** répond que ce sont essentiellement les études en matière de maîtrise d'œuvre. Agnès LIBERGE évoque les exemples du plan de mise en accessibilité de la voirie ou des établissements recevant du public. Les services de Vannes Agglomération sont plus qualifiés pour établir les cahiers des charges.

André BAUDOT demande si ce service de Vannes Agglomération remplace la commission d'appel d'offres communale. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative dans la mesure où la CAO de Vannes Agglo choisira l'attributaire et les Maires décideront d'adhérer au groupement de commande. Il explique que certaines communes ont fait appel à Vannes Agglomération pour la mise en place de leur Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE), Surzur ne l'a pas fait car cela était inclus dans le Plan de Mobilité Urbaine. Il ajoute que les marchés de prestations intellectuelles sont souvent passés sous la forme adaptée (MAPA) et qu'il n'a donc pas obligation de réunir la commission d'appel d'offres (CAO), même s'il préfère consulter la CAO communale dans un souci de transparence.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'adhérer au groupement de commande constitué avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes pour la passation de marchés publics de services de type prestations intellectuelles et approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commande.

Bordereau N°2 : Agenda 21 –Adoption du programme d'actions.

Robert MALZAHN rappelle que lors de sa séance du 14 janvier 2009, le Conseil Municipal a décidé le lancement d'une démarche d'Agenda 21 local sur la commune et chargé la commission municipale et consultative « Urbanisme et Environnement » d'élaborer une méthodologie pour la mise en œuvre de cet Agenda 21.

Il rappelle que 5 groupes de travail, associant élus et Surzurois, ont travaillé régulièrement entre novembre 2009 et mars 2010 afin de proposer des fiches d'actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'Agenda 21. Ce projet a été présenté et validé en séance plénière, à laquelle étaient invités tous les conseillers municipaux et les habitants membres des groupes de travail, le 20 mai 2010 à la salle des fêtes.

La durée d'un Agenda 21 est de 3 ans et peut être prolongée de 2 ans si besoin, soit une mise en œuvre entre 2010 et 2014. Le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 21 serait assuré par :

- 1 - un comité de pilotage, chargé de mettre en œuvre les projets, de proposer un calendrier d'actions et de réalisations au Conseil Municipal et de valider les nouvelles propositions émanant du comité de suivi. Il serait composé de 21 membres : le Maire, 10 élus et 10 habitants.
- 2 - un comité de suivi de l'Agenda 21, regroupant l'ensemble des conseillers municipaux et des habitants ayant participé aux groupes de travail.

L'objectif est ensuite de faire reconnaître au niveau national l'Agenda 21 de Surzur, gage de qualité et de cohérence, et qui offre une démarche d'accompagnement et d'encouragement. L'expertise est assurée par le Ministère de l'Énergie, de l'Écologie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM) et le Comité National Agenda 21.

Robert MALZAHN souhaite remercier les Surzurois qui se sont impliqués dans la démarche Agenda 21, il rappelle que 55 personnes ont participé aux ateliers. Il remercie également les élus et en particulier le Maire qui l'a soutenu et lui a fait confiance, ainsi que la commission « urbanisme et environnement » et Lisenn MINGANT, chargé de mission, pour son travail sérieux. « Là où d'autres communes ont utilisé les services d'un cabinet d'études, nous avons réussi tous ensemble, à construire notre Agenda 21 qui devient ce soir, l'outil du développement durable de tous les Surzurois. La mise en œuvre des actions a déjà commencé

pour certaines, d'autres sont en cours de finalisation ». Il explique qu'il doit se rendre dès demain sur le chemin de randonnée N°1 afin de constater les travaux à réaliser pour l'améliorer.

Lisenn MINGANT présente un diaporama :

Axe 1 : Montrer l'exemple pour informer et sensibiliser à la notion de développement durable et solidaire

Action 1 : Intégrer les éco-gestes au sein des services municipaux

Action 2 : Informer, sensibiliser les Surzurois sur les enjeux du développement durable

Axe 2 : Préserver la biodiversité, les milieux et ressources naturels

Objectif 1 : Maîtriser l'énergie

Action 3 : Maîtriser la consommation énergétique des bâtiments communaux et y développer les énergies renouvelables

Action 4 : Réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public. **Monsieur le Maire** souligne que l'éclairage public ne représente qu'1 % de la consommation d'énergie en France, ce qui relativise l'impact d'une telle action !

Action 5 : Inscrire la collectivité à la démarche écowatt et inciter des particuliers aux économies d'énergie

Objectif 2 : Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements

Action 6 : Inciter les Surzurois à utiliser les transports scolaires et transports en commun

Action 7 : Remettre en fonctionnement le pédibus

Action 8 : Favoriser les déplacements doux au bourg

Objectif 3 : Introduire les critères de Développement Durable pour chaque nouvelle construction

Action 9 : Établir un règlement cadre pour les règlements de lotissement

Action 10 : Introduire les critères de développement durable dans les zones d'activités

Objectif 4 : Réduire et valoriser la production de déchets

Action 11 : Envoyer le bulletin municipal par mail aux volontaires

Action 12 : Transformer l'aire de déchets verts en petite déchetterie de proximité

Action 13 : Gérer les chutes de bois, mettre en place un broyeur

Action 14 : Promouvoir le compostage individuel.

Lisenn MINGANT explique que Vannes Agglomération a organisé une distribution de composteurs individuels le 31 mai 2010 qui a été un succès !

Action 15 : Sensibiliser les Surzurois au tri sélectif des déchets ménagers

Action 16 : Informer et inciter à la gestion des déchets pour les artisans et professionnels du bâtiment

Objectif 5 : Préserver la ressource en eau

Action 17 : Diminuer la consommation d'eau communale

Action 18 : Inciter les particuliers et professionnels à la récupération de l'eau de pluie

Objectif 6 : Préserver la biodiversité

Action 19 : Réaliser un inventaire et un plan de gestion des espaces boisés dont la commune est propriétaire. **Monsieur le Maire** explique que Loïc MALABOEUF est en cours de réalisation de cet inventaire.

Action 20 : Gestion différenciée des bords de route

Action 21 : Sensibiliser au jardinage naturel.

Lisenn MINGANT informe que 8 % des pesticides sont utilisés par les particuliers.

Action 22 : Créer des jardins partagés. Il convient d'effectuer un sondage afin de savoir quelles sont les personnes intéressées.

Axe 3 : favoriser un développement économique responsable.

Objectif 7 : Développer une offre de tourisme vert

Action 23 : Valoriser les sentiers de randonnées

Action 24 : Organiser l'accueil de camping-car

Objectif 8 : Favoriser la vente directe et soutenir l'agriculture biologique

Action 25 : Mettre en place un réseau de vente directe. Cette action est en lien avec le forum des professionnels organisé l'année dernière et reconduit cette année.

Action 26 : Modifier les habitudes alimentaires à la cantine

Objectif 9 : Faire connaître les entreprises et commerces locaux

Action 27 : Améliorer la communication par l'implantation de panneaux

Axe 4 : renforcer la cohésion sociale, la solidarité et la citoyenneté.

Objectif 10 : Soutien aux initiatives en faveur de l'insertion professionnelle

Action 28 : Développer le partenariat avec Rhuy's emploi

Objectif 11 : Développer le lien social

Action 29 : Instaurer une bourse d'échange de services.

Lisenn MINGANT rappelle la mise en place de l'aide aux devoirs proposée aux enfants à la garderie périscolaire. Le baby-sitting se met aussi petit à petit en place.

Action 30 : Mettre en place un atelier de collecte de mémoire ;

Marie-Paule LOISEAU explique que cette année, cela concerne le Petit Train, dans le cadre du centenaire de la ligne Surzur – Port Navalo et de l'exposition à la chapelle Notre Dame de Recouvrance du 02 au 16 août.

Objectif 12 : Diminuer les pratiques à risque

Action 31 : Sensibiliser aux addictions

Action 32 : Sensibiliser à la sécurité routière

Objectif 13 : Organiser la gouvernance

Action 33 : Constituer un comité de pilotage et un comité de suivi pour l'Agenda 21

Le comité de suivi rassemble le Conseil municipal et toutes les personnes ayant participé à la mise en place de la démarche Agenda 21. Un logo a été créé pour les actions de sensibilisation et d'information de la population, afin d'identifier facilement les actions de l'Agenda 21. Il a été élaboré à partir du logo de la commune et des couleurs des 3 sphères du développement durable.

Robert MALZAHN précise qu'il est prévu la distribution d'un document de 4 pages expliquant la démarche Agenda 21, distribué avec le bulletin mensuel. Il est également prévu un stand « Agenda 21 » sur le marché estival avec l'organisation d'actions ponctuelles telles que la sécurité routière et le jardinage au naturel.

Marie-Paule LOISEAU demande ce qu'apportera la reconnaissance nationale de l'Agenda 21. **Robert MALZAHN** répond que cela confirme que l'Agenda 21 communal répond bien aux critères définis et ainsi les actions sont validées par le Ministère, qui reconnaît l'existence de l'Agenda 21 de Surzur. C'est un poids supplémentaire, l'Agenda 21 est reconnu, les actions existent et ont été bien menées. La reconnaissance se fait tous les ans au mois de mai ; le dossier de Surzur sera donc examiné en mai 2011.

Marie-Paule LOISEAU souligne que les communes reconnues « villages fleuris » disposent d'une signalétique particulière et demande s'il existe un équivalent pour les communes dotées d'un Agenda 21 reconnu. **Lisenn MINGANT** répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire remercie tous les conseillers municipaux et les Surzurois qui ont travaillé sur la mise en place de l'Agenda 21.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- 1 - approuve le programme d'actions de l'Agenda 21 de Surzur ;
- 2 - s'engage à la réalisation de ses actions entre 2010 et 2014 ;
- 3 - sollicite la reconnaissance de l'Agenda 21 de Surzur auprès du Ministère de l'Énergie, de l'Écologie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM) et du Comité National Agenda 21.

Bordereau N°3 : Agenda 21 – Désignation du comité de pilotage et du comité de suivi.

Robert MALZAHN propose que le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 21 soit assuré par :

- 1 - un comité de pilotage, chargé de mettre en œuvre les projets, de proposer un calendrier d'actions et de réalisations au Conseil Municipal et de valider les nouvelles propositions émanant du comité de suivi. Il serait composé de 21 membres : le Maire, 10 élus et 10 habitants.
- 2 - un comité de suivi de l'Agenda 21, regroupant l'ensemble des conseillers municipaux et des habitants ayant participé aux groupes de travail.

Patricia PERSE demande si une personne membre du comité de pilotage peut aussi être membre du comité de suivi. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative.

André BAUDOT explique que Michèle NADEAU est candidate. **Raymond NICOL** se porte également candidat ainsi que Lydwine DELATTRE.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- 1 - décide de fixer comme suit la composition du Comité de pilotage de l'Agenda 21 :
 - Monsieur le Maire,
 - 10 élus
 - 10 habitants.
- 2 - Après un vote à **bulletin secret**, désigne les 10 conseillers municipaux suivants qui siègeront au Comité de Pilotage : Robert MALZAHN (26 voix), Daniel JOANNIC (26 voix), Marie-Claire HAUDEBOURG (26 voix), Christian LAMBERT (26 voix), Marie-Paule LOISEAU (26 voix), Simone LE NEVÉ (26 voix), Jean-Paul LE BIHAN (26 voix), Nicole BLENO (26 voix), Lydwine DELATTRE (22 voix), Raymond NICOL (16 voix).
- 3 - Michèle NADEAU (6 voix), Patricia PERSE (5 voix) et Michel LE QUINTREC (1 voix) ne sont pas élus.
- 4 - désigne comme suit les 10 habitants qui siègeront au Comité de pilotage : Michelle TEISSIER, Jean-François ROBIN, Frédéric RAYMOND, Éric MAHÉ, Maurice ONNO, Marie-Josée BEAUVAIS, Pierre SOUDY, Didier SASSIAT, Maryvonne SOUDY et Didier KECK ;
- 5 - décide que le Comité de suivi de l'Agenda 21 comprendra l'ensemble des conseillers municipaux et des habitants ayant participé aux groupes de travail.

Bordereau N°4 : Abribus : signature d'une convention avec le Conseil Général.

Monsieur le Maire expose que le Conseil Général propose la signature d'une nouvelle convention précisant les conditions de mise à disposition de l'abribus Place de la Poste. Le Conseil Général en est propriétaire et assure la maintenance et l'entretien du mobilier. L'entretien du sol et des abords reste de la responsabilité de la commune.

Sylvie GRALL demande quel est le nombre d'abribus sur la commune. *Il existe 10 abribus (place de la Poste, rue du Château d'eau, rue du Verger, rue du Calvaire, impasse de Berhuidic, rue des Farfadets, rue G Cadoudal, rue des Lutins, rue du Bois, place de la Gare*

Monsieur le Maire explique qu'il est prévu de faire un point sur ce sujet avant la rentrée. Il rappelle l'organisation d'une réunion d'information le lundi 28 juin prochain à 20h00. Tous les parents des enfants utilisant les transports scolaires ainsi que les parents des enfants de CM2 sont invités à cette réunion. Il est proposé de revoir la position de certains abri-bus et d'expliquer aux parents le maintien de certains autres. Il explique que certains enfants montent dans le car au carrefour du Gouarh, ceci est très dangereux. C'est pourquoi, il a été demandé aux enfants d'aller à la Gare pour prendre le car, l'arrêt étant à moins de 500 m de celui du Gouarh. Les abri-bus sont fournis par le Conseil Général pour les lignes régulières ou par Vannes Agglomération pour les lignes scolaires.

Marie-Paule LOISEAU demande si tous les abri-bus seront stipulés dans la convention. **Monsieur le Maire** répond que seul l'abribus situé place de la Poste est concerné. Les transports scolaires doivent récupérer les maternels et primaires devant chez eux s'ils habitent à plus de 2 kms du centre-bourg (exception pour le secteur de Kerlann). Les collégiens sont ramassés dans une limite de 800 m. Les lycéens doivent venir à la Gare de Surzur.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve la convention relative à la mise à disposition d'un abribus du Département, place de la Poste.

Bordereau N°5 : Extension des vestiaires foot – délégation de la conduite d'opération à Bretagne Sud Habitat.

Monsieur le Maire rappelle que la buvette du foot a été détruite par un incendie volontaire, le 18 avril 2010. Ce bâtiment comprenait, outre la buvette, des sanitaires et un local de rangement de matériel pour le club de foot. La Commission Sports s'est réunie le lundi 17 mai 2010 avec les représentants de l'Étoile Sportive, du club de pétanque et de la Boule Surzuroise, pour étudier la nécessité de reconstruire ou non cette buvette et ce bâtiment de stockage du matériel de l'Étoile Sportive.

Après discussion et visite sur le terrain de la « maison du foot », les membres de la Commission proposent de ne pas reconstruire le bâtiment détruit à son emplacement initial mais plutôt d'agrandir les vestiaires du foot, qui servaient également au camping municipal. Le projet consisterait en la construction d'un « cube » de 6 m x 6 m, accolé au vestiaire n°1, destiné au rangement du matériel de l'Étoile Sportive et qui pourrait également servir de salle de réunion. L'ancien espace « linge » du camping accueillera le lave-linge et le sèche-linge du club de foot actuellement installés à la maison du foot. L'espace « vaisselle » serait également transformé en espace de rangement et serait prolongé d'une buvette avec un auvent. Le coût de ces travaux est estimé à 50 000 € TTC. L'Étoile sportive a émis un avis favorable sur le projet présenté et a confirmé qu'il répond bien à ses besoins, notamment en superficie de rangement.

Monsieur le Maire propose de confier la conduite d'opération de ce projet à Bretagne Sud Habitat, qui serait ainsi chargé de l'élaboration du programme, des études de conception, de la consultation des entreprises, du suivi et de la réception des travaux. Le coût forfaitaire de cette mission s'établirait à 2 200 € TTC, soit un taux de rémunération de 4,40 %.

André BAUDOT demande si l'assurance prend en charge une partie des travaux. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative, il ajoute que la Municipalité souhaite que le montant des travaux ne dépasse pas le montant pris en charge par l'assurance, soit environ 50 000 €. Il explique qu'un devis a été demandé à une entreprise pour la construction d'une structure modulaire, le devis s'élevait à plus de 30 000 € hors aménagements extérieurs (dalle ...), il convenait d'y ajouter le coût des aménagements. **Monsieur le Maire** préfère conserver l'architecture actuelle des vestiaires, qui s'intègre bien dans le secteur.

André BAUDOT demande quand ce local sera opérationnel. **Monsieur le Maire** répond qu'il souhaite aller le plus vite possible. Il explique qu'il vient de recevoir l'avis favorable du Président de l'Étoile

Sportive, il convient d'établir une déclaration préalable, il rappelle que l'activité est souvent ralentie en juillet et août. Il convient également de voir si le bâtiment est conforme aux normes électriques. Si la construction est avec une ossature bois, cela ira plus vite. **Simone LE NEVÉ** précise que l'instruction de la déclaration préalable prendra le plus de temps !

Raymond NICOL demande quels ont été les critères pour faire appel à Bretagne Sud Habitat. **Monsieur le Maire** répond que Bretagne Sud Habitat propose une réalisation à moindre coût et dans un délai rapide.

Marie-Paule LOISEAU souligne que la saison sportive ne reprend qu'en septembre, ce qui laisse un peu de temps. **Monsieur le Maire** propose qu'au début de la nouvelle saison, les footballeurs utilisent la buvette des boulistes. Il explique qu'il vaut mieux agrandir les vestiaires plutôt que la « maison du foot », compte tenu du projet de salle des fêtes dans ce secteur.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **25 voix pour et une abstention** (Grégory HESLOT) :

- 1 - approuve le projet d'extension des vestiaires du foot, suite à l'incendie de la buvette, tel que présenté ;
- 2 - décide de confier la conduite d'opération de ce projet à Bretagne Sud Habitat, aux conditions ci-exposées ;
- 3 - approuve la passation de la convention d'assistance administrative, technique et financière.

Bordereau N°6 : Dotation Globale d'Équipement 2010 – cheminement piétonnier rue de Koh Castel.

Monsieur le Maire explique que, par courrier du 09 mars 2010, les services de la Préfecture sollicitent une délibération du Conseil Municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement, pour le projet de réalisation d'un cheminement piétonnier rue de Koh Castel, en sachant que le busage et la pose par les services techniques ne sont pas éligibles, seul l'aménagement du chemin piéton est éligible. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DÉPENSES			RECETTES	
Désignation	Entreprise	Montant HT		
Réalisation du chemin en matériaux 0/20	SACER	8 584.80 €	DGE (27%)	5 097.32 €
Création de grilles 50*50	SACER	5 145.00 €		
Fourniture de 250 plots	Habitat & Loisirs	3 765.00 €	FCTVA	3 496.00 €
Location tarrière & mini-pelle	LOCARMOR	302.40 €		
Fourniture de béton (6 m3)	POINT P	531.90 €	Fonds propres	13 985.93 €
Marge pour imprévus (3%)		549.87 €		
Total travaux HT		18 878.97 €		
TOTAL TTC =		22 579.25 €	TOTAL TTC =	22 579.25 €

Monsieur le Maire précise que cette opération n'a plus lieu d'être puisqu'à l'issue de la réunion avec les riverains, il a été décidé de réaménager la rue de Koh Castel avant la rue du Moulin. **Michel LE QUINTREC** rappelle que le projet prévoyait l'aménagement du cheminement piétonnier sur l'ensemble de la rue de Koh Castel alors qu'il n'est programmé en 2010 que la 1^{ère} tranche de réaménagement de la rue. **Monsieur le Maire** répond que le dossier avait été présenté complet pour la rue du Moulin. **Michel LE QUINTREC** demande si le passage piétons sera réalisé avant les autres travaux. **Monsieur le Maire** répond qu'il est prévu de le réaliser en même temps que les travaux. Il ajoute qu'il a été décidé de donner priorité à la réfection de la rue Koh Castel qui est plus utilisée que la rue du Moulin. Il propose de ne présenter qu'une partie des travaux à la programmation 2010 de la Dotation Globale d'Équipement car tout ne sera pas accepté. Ce n'est qu'une question de forme. Il propose d'arrêter les travaux à la rue du Clavaire à moins que les prix soient très intéressants et permettraient de réhabiliter la chaussée jusqu'au Domaine des Pluviers. Le cabinet LENOIR a été retenu comme maître d'œuvre. **Michel LE QUINTREC** demande quand sont prévus

les travaux. **Monsieur le Maire** répond qu'il espère que les travaux puissent débiter au 4^{ème} trimestre 2010, après les études et la passation des marchés, et devraient durer longtemps !

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

1. approuve le projet de réalisation d'un cheminement piéton rue Koh Castel et son plan de financement ;
2. décide de présenter cette opération en priorité n°1 à la programmation 2010 de la Dotation Globale d'Équipement ;
3. donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Bordereau N°7 : Activités Jeunesse Intercommunales – fixation de 2 tarifs d'activités pour l'été 2010.

Carole PRENGÈRE-GREZIL explique que Sébastien PICQUET, directeur des Activités Jeunesse Intercommunales (AJI), sollicite la fixation de 2 tarifs spécifiques d'activités pour l'été 2010.

Jerry STASSIAUX demande quel est le nombre de places disponibles. Il y a 10 places pour le stage d'équitation et 12 places pour le kayak.

Isabelle COSPEREC explique que le stage équitation est complet, les animateurs ne prennent même plus sur liste d'attente. **Monsieur le Maire** propose d'étudier la possibilité de composer deux groupes. **Isabelle COSPEREC** explique que les inscriptions ont débuté dans les communes associées, les animateurs organisent un roulement entre les différentes communes pour les inscriptions. **Monsieur le Maire** propose que les animateurs instaurent un équilibre entre les inscriptions des différentes communes.

Patricia PERSE demande où se déroulent les stages. **Agnès LIBERGE** répond que le stage voile se déroulera à Damgan et l'équitation à Surzur.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe les tarifs suivant dans le cadre des activités jeunesse intercommunales (AJI), pour l'été 2010 :

	Surzur – Le Hézo – Noyalo – La Trinité Surzur	communes extérieures (dans la limite des places disponibles)
stage équitation de 2 demi-journées	14,00 €	15,40€
stage voile (une demi-journée)	7,00 €	7,70 €

Bordereau N°8 : Médiathèque –transformation de poste.

Marie-Paule LOISEAU rappelle que lors de sa séance du 08 juin 2006, le Conseil Municipal a décidé la création d'un poste d'assistant ou assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet pour assurer la direction et l'animation de la Médiathèque. Ce poste était jusqu'à présent occupé par Mme Florence BRULAY, assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B), qui a souhaité bénéficier d'une mutation à la mairie de Clohars-Carnoët au 1^{er} avril 2010. Lors de sa réunion du 1^{er} mars 2010, le jury chargé du recrutement a retenu la candidature de Mme Pascale DANIEL, assistante qualifiée du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B) pour le poste de responsable de la Médiathèque.

Sylvie GRALL demande quel est le coût engendré par cette transformation de poste. **Agnès LIBERGE** explique que Florence BRULAY travaillait à temps partiel, il convient donc d'inclure la différence de temps de travail, les primes et les charges, la différence s'élève alors à 7 000 € par an. Ce n'est pas le même grade ni le même âge. **Marie-Paule LOISEAU** explique que Mme Pascale DANIEL a été recrutée sur sa compétence.

André BAUDOT remercie Monsieur le Maire pour la communication des comptes analytiques, il souligne l'augmentation des frais de personnel entre 2008 (1 202 222,50 €) et 2010 (1 322 850 €). Il tire l'attention de l'augmentation des frais de personnel engendrée par cette transformation de poste. **Monsieur le Maire** rappelle que Fabien PIERRE a été embauché en contrat aidé, il lui a été proposé une augmentation des heures, compte tenu de l'augmentation de la fréquentation à la Médiathèque. Il souligne que ces augmentations ont été intégrées au budget primitif 2010.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **20 voix pour et 6 abstentions** (André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Lydwine DELATTRE, Michèle NADEAU, Raymond NICOL, Patricia PERSE), approuve la transformation du poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B), responsable de la médiathèque, en poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B).

Bordereau N°9 : Médiathèque – Régime indemnitaire de la responsable.

Monsieur le Maire rappelle le recrutement de Mme Pascale DANIEL comme responsable de la Médiathèque à compter du 1^{er} juillet 2010. Celle-ci est actuellement en poste à la ville de Saint-Maur-des-Fossés et bénéficie d'un régime indemnitaire plus favorable. Dans le cadre des négociations relatives à son recrutement, Monsieur le Maire lui a proposé de bénéficier immédiatement de 10% du traitement moyen de son grade, au titre du régime indemnitaire de base, et de 10% supplémentaires au titre des responsabilités réellement exercées. Il ajoute que le coût engendré par la transformation de poste annoncé dans le bordereau précédent tient compte du régime indemnitaire afin qu'elle ait le même salaire qu'à la médiathèque de St Maur des Fossés. Tout ceci pour retenir Mme Pascale DANIEL qui est ressortie comme la meilleure candidate et de loin ! Elle percevra un peu moins que ce qu'elle percevait actuellement.

Patricia PERSE considère qu'il ne faut pas comparer la commune de Saint Maur des Fossés à la commune de Surzur. **Monsieur le Maire** rappelle que le traitement est le même quelle que soit la taille de la commune, c'est le régime indemnitaire qui varie.

Patricia PERSE rappelle l'observation émise par Monsieur le Maire lors de la séance du Conseil Municipal du 05 mai 2010 : « Il proposera une création de poste d'attaché territorial afin de valoriser son travail et éviter qu'elle ne quitte la commune. Avec son accord, son régime indemnitaire sera revu à la baisse pour ne pas augmenter la masse salariale cette année. ». Par conséquent, elle demande pourquoi ces deux traitements différents au sein du personnel communal. **Monsieur le Maire** explique qu'il n'y a pas de problème, il s'agit d'un accord passé avec Nadine CARTEAU, qui s'est engagée oralement à ne pas quitter la commune de Surzur tout de suite et à ne pas demander d'indemnité supplémentaire avant de disposer d'une meilleure expérience.

Patricia PERSE souligne qu'il va être accordé 10 % supplémentaires au titre des responsabilités à Pascale DANIEL alors que le reste du personnel n'en bénéficiera qu'à compter de janvier 2014. **Agnès LIBERGE** précise que Nadine CARTEAU bénéficie d'un régime indemnitaire au-delà des 10 % supplémentaires.

André BAUDOT demande si les bénévoles de la Médiathèque sont vraiment utilisés. **Marie-Paule LOISEAU** explique que les bénévoles ont choisi le domaine dans lequel ils souhaitent travailler : heure du conte, couverture des livres, accueil... Le nombre d'heures de présence a également été vu avec les bénévoles. **Monsieur le Maire** explique que lors de la construction de la Médiathèque, M. RONCIN-MENNERAT, Directeur de la Médiathèque Départementale, conseillait la création de deux postes à la Médiathèque. Or Monsieur le Maire avait émis un avis défavorable compte tenu des contraintes budgétaires et de l'engagement des bénévoles. M. RONCIN-MENNERAT avait alors salué le travail des bénévoles.

Marie-Paule LOISEAU explique que le comité de lecture se réunit une fois par mois. Elle propose que les membres du Conseil Municipal aillent à la Médiathèque pour se rendre compte du travail effectué par les agents et les bénévoles. La Médiathèque accueille également les scolaires, le Relais Assistantes Maternelles... **Monsieur le Maire** ajoute qu'il avait demandé à Florence BRULAY de voir auprès des

bénévoles de la Médiathèque les domaines dans lesquels ils se sentaient le plus à l'aise et tout s'est bien passé !

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **20 voix pour et 6 abstentions** (André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Lydwine DELATTRE, Michèle NADEAU, Raymond NICOL, Patricia PERSE), décide d'attribuer à l'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B), responsable de la Médiathèque, un régime indemnitaire de base égal à 10% du traitement moyen de son grade, à compter du 1^{er} juillet 2010.

Bordereau N°10 : Médiathèque – Augmentation de la durée horaire d'un poste.

Marie-Paule LOISEAU rappelle que lors de sa séance du 09 juillet 2008, le Conseil Municipal a décidé de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, à temps non complet (20h / semaine), d'aide-bibliothécaire à la Médiathèque municipale, chargé notamment de l'accueil du public, la gestion et l'équipement des documents, des acquisitions et de la promotion des collections, de l'accueil des scolaires, des animations ... Ce poste est actuellement occupé par M. Fabien PIERRE. Mme Florence BRULAY, responsable de la Médiathèque jusqu'au 31 mars 2010, avait demandé à exercer ses fonctions à temps partiel, soit 80%. M. Fabien PIERRE effectuait en conséquence 20% d'heures supplémentaires, soit 7 heures/semaine, afin de compléter le poste de Mme BRULAY.

Compte tenu du développement de la Médiathèque en termes de fréquentation, de documents prêtés, de nombre de classes accueillies et de nouvelles activités (relations intergénérationnelles, animations extérieures ...), il est proposé d'augmenter à 28h/semaine la durée hebdomadaire de service de l'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, aide-bibliothécaire à la Médiathèque.

Patricia PERSE s'étonne qu'il y ait des séances de lecture à la Médiathèque pour les scolaires sur les heures de classe. **Marie-Paule LOISEAU** explique que toutes les classes des deux écoles viennent à la Médiathèque (le mardi pour les élèves de St André et le vendredi pour les élèves de Victor Hugo). **Patricia PERSE** s'interroge sur l'utilité que les enfants viennent à la Médiathèque sur le temps scolaire. **Marie-Paule LOISEAU** répond que ceci est une demande des enseignants, les enfants empruntent des livres et peuvent attirer leurs parents à y venir. **Monsieur le Maire** espère que ceci permettra aux enfants de mieux lire.

Marie-Paule LOISEAU explique qu'à l'ouverture de la Médiathèque, il y avait 437 abonnements, il y en a 835 aujourd'hui, représentant 1 111 lecteurs. Concernant le nombre de passages, il y a eu 714 passages à la Médiathèque en mai 2010 sachant que la Médiathèque a été ouverte 50h au public, soit 12 passages par heure. **Monsieur le Maire** explique qu'il faut aussi ajouter les personnes qui viennent consulter les journaux. **Marie-Paule LOISEAU** ajoute que plus de 3 000 livres sont empruntés par mois.

Patricia PERSE considère que ce n'est pas une obligation pour les scolaires de venir à la Médiathèque sur le temps scolaire. **Christian LAMBERT** considère que ceci entre dans le cadre de l'apprentissage de la lecture hors du cadre scolaire. **Monsieur le Maire** considère qu'il convient de revoir l'utilité de conserver une bibliothèque à l'école. Il souligne l'excellent travail réalisé à la Médiathèque, les enfants entraînent leurs parents à venir à la Médiathèque, lieu de culture et de convivialité.

Marie-Paule LOISEAU ajoute que ceci permet aussi aux enfants de regarder les expositions temporaires, comme celle en cours sur les tableaux de Marc CHAUBARON sur la pomme de terre.

Monsieur le Maire considère que c'est un coût pour la commune (69 640 € en 2008, 79 188 € en 2009), mais il faut savoir ce qu'on veut ! Il reprend les dépenses engendrées par le service enfance / jeunesse (185 347 € en 2009), la culture et propose de comparer le coût attribué au service du sport (utilisation de la salle omnisports, entretien des terrains de foot, de tennis...)

Robert MALZAHN propose d'augmenter les heures d'ouverture au public. **Marie-Paule LOISEAU** explique que ceci sera étudié lors de l'arrivée de Pascale DANIEL et notamment, une ouverture le jeudi.

Monsieur le Maire ajoute que des idées ont été émises lors des entretiens d'embauche de la responsable de la Médiathèque et notamment travailler en lien avec le marché estival. Certaines candidates ont été surprises du budget alloué à la médiathèque et ont même félicité le Maire pour cette action.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **20 voix pour et 6 voix contre** (André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Lydwine DELATTRE, Michèle NADEAU, Raymond NICOL, Patricia PERSE) , approuve l'augmentation de la durée de service du poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, aide-bibliothécaire, de 20h00 à 28h00 / semaine.

Bordereau N°11 : Responsable de l'urbanisme et des travaux – transformation de poste.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 09 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (catégorie C), à temps complet, responsable administratif de l'urbanisme et des travaux, en remplacement d'un poste de contrôleur territorial (catégorie B). Ce poste est actuellement occupé par Nadine CARTEAU, titulaire d'un diplôme d'ingénieur. Il informe le Conseil Municipal qu'elle vient de réussir le concours d'attaché territorial.

Compte tenu de sa charge de travail et des responsabilités assurées, Monsieur le Maire estime que ce poste de responsable administratif de l'urbanisme et des travaux relève d'un emploi de catégorie A et propose ainsi qu'il relève du grade d'attaché territorial. Il demande l'avis de Gérard CESBRON, adjoint aux travaux qui travaille régulièrement avec Nadine CARTEAU. **Gérard CESBRON** explique qu'il est très agréable de travailler avec Nadine CARTEAU car elle est très efficace et apprend très vite. **Monsieur le Maire** rappelle qu'elle possède un diplôme « ingénieur qualité » et ajoute qu'elle a de la méthode. **Christian LAMBERT** ajoute, pour avoir travaillé avec Nadine CARTEAU sur le dossier des panneaux publicitaires, que sa méthodologie est très rapide.

Simone LE NEVÉ demande quel est l'impact financier. **Monsieur le Maire** répond que le coût à la charge de la commune est inférieur à 50 € par mois.

Patricia PERSE explique qu'elle pensait que Fabienne LAROCHE, adjointe au tourisme, s'occupait du marché estival. **Fabienne LAROCHE** répond qu'elle est chargée, en tant qu'adjointe, de trouver des animations. Elle ne gère pas les emplacements sur le marché.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **22 voix pour et 4 abstentions** (André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Michèle NADEAU & Raymond NICOL), approuve la transformation du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (catégorie C), responsable administratif de l'urbanisme et des travaux, en poste d'attaché territorial (catégorie A), à temps complet et précise que le régime indemnitaire dérogatoire appliqué à ce poste est abrogé.

Bordereau N°12 : Service administratif – Augmentation de la durée horaire d'un poste.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 06 janvier 2010, le Conseil Municipal a approuvé l'augmentation de la durée de service du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de 17h30 à 28h00 / semaine, exerçant le secrétariat du service urbanisme et l'accueil physique et téléphonique. Cependant compte tenu de la charge réelle de travail, il apparaît nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de service de ce poste jusqu'à un temps complet.

Patricia PERSE demande qui occupe ce poste actuellement. **Monsieur le Maire** répond que ce poste est occupé par Sylvie COSTE, à la satisfaction de toutes ses collègues, du Maire et de l'adjoint chargé de l'urbanisme.

André BAUDOT remercie le Maire pour la communication du tableau des effectifs et souligne qu'il y avait 36 équivalents temps plein au 1^{er} janvier, 38 au 1^{er} mai, il demande jusqu'où va aller l'augmentation. **Monsieur le Maire** explique que Sylvie COSTE n'effectuera pas les 35h, mais il propose d'augmenter la durée horaire du poste pour une question d'équité vis-à-vis de ses collègues qui sont à temps partiel (80 %) sur un poste à temps complet. En effet, Sylvie COSTE effectue 28h par semaine (poste à 28h par semaine) et est donc payée 28h par semaine, alors que certaines de ses collègues effectuent également 28h par semaine mais compte tenu de leur demande de mise à temps partiel (80 %) elles sont payées 6/7^{ème}, soit 85,71 %, car elles sont sur un poste à temps plein. C'est un avantage dont bénéficient les fonctionnaires. Il reprend l'observation de Patricia PERSE et propose d'augmenter la durée hebdomadaire du poste pour que ce soit équitable entre collègues.

Robert MALZAHN demande si cette disposition n'est applicable que jusqu'aux 3 ans de l'enfant. **Monsieur le Maire** répond par la négative, les fonctionnaires peuvent bénéficier d'un temps partiel de droit jusqu'aux 3 ans de leur enfant (à partir du 2^{ème} enfant), l'autorité territoriale ne peut leur refuser cette demande, l'agent peut également bénéficier d'un temps partiel au-delà des 3 ans de l'enfant après accord de l'autorité territoriale.

Raymond NICOL rappelle que Monsieur le Maire a déclaré vouloir contenir l'augmentation de la masse salariale alors que les 5 derniers bordereaux font augmenter cette masse salariale, sans qu'il y ait des recettes nouvelles, sauf peut-être les impôts des ménages. On parle aujourd'hui de faire des économies dans tous les pays, y compris en Allemagne, et ici localement on laisse filer !

Monsieur le Maire considère que la commune n'a pas mis à mal les prévisions budgétaires 2010. Si la commune souhaite disposer de personnel compétent, il faut le payer à sa juste valeur. Les employés communaux ne sont pas trop payés, certains pourraient être payés davantage. Le personnel avait demandé la mise en place du régime indemnitaire, il a souhaité mettre en place progressivement ce régime pour répondre à leur demande. La commune de Surzur a pris une position médiane en termes de régime indemnitaire par rapport aux autres collectivités environnantes. Il est possible de ne plus augmenter les impôts mais dans ce cas là on ne fait plus rien ! Si l'on veut augmenter les services à la population, cela nécessite du personnel supplémentaire et ces services (multi-accueil, ALSH, garderie, médiathèque) comptent dans le choix des familles de venir habiter à Surzur. Son équipe municipale ainsi que celle du précédent mandat ont fait le choix de travailler pour la jeunesse. Tout est prévu au budget.

Marie-Paule LOISEAU avoue que lorsqu'elle a été élue, elle pensait qu'un poste suffisait à la Médiathèque mais au fil du temps, elle s'est rendue compte qu'un poste et demi suffit à peine, en plus des bénévoles, notamment pendant la période d'intérim entre Florence BRULAY & Pascale DANIEL.

Christian LAMBERT ajoute que le personnel et les élus sont au service des Surzurois, la réactivité et la qualité de la réponse sont essentielles !

Monsieur le Maire explique qu'il vérifie toujours que le personnel sollicite trois devis pour n'importe quel achat, ce qui fait qu'il est souvent accusé d'être « pingre ». Il ajoute que lors de la précédente campagne électorale, en 2001, il avait ressenti ce besoin des Surzurois. À partir du moment où le service se professionnalise, il convient d'augmenter les effectifs. Ceci permet aussi d'embaucher des jeunes.

Robert MALZAHN souligne que la Municipalité fait attention aux dépenses de personnel. En effet, pour la mise en place de l'Agenda 21, la commune de Surzur a souhaité embaucher un contrat C.A.E. là où d'autres communes ont fait appel à des cabinets d'étude, dont les coûts sont d'environ 30 000 € ! La commune peut être fière de son travail et de la dépense non réalisée !

Monsieur le Maire rappelle l'organisation de la réunion avec les riverains des rues du Moulin et Koh Castel : pour des questions de sécurité, il faut faire le mieux quitte à étaler la dépense dans le temps. Les gens sont exigeants quant à l'aménagement souhaité. **Michel LE QUINTREC** regrette que certaines personnes ne défendaient que leurs propres intérêts et réclamaient des belles choses ! Selon lui, il aurait fallu faire moins bien afin de pouvoir faire plus de voiries.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **22 voix pour et 4 voix contre** (André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Michèle NADEAU & Raymond NICOL), approuve l'augmentation de la durée de service du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de 28h00 / semaine à 35h00 / semaine (temps complet).

Bordereau N°13 : Cimetière – tarif pour la vente de caveaux.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 09 décembre 2009, le Conseil Municipal a fixé le tarif de 1 300 € pour la vente d'un caveau 2 places Il expose que compte tenu du coût réel supporté par la commune, il propose de revaloriser le tarif pour la vente de caveaux : il avait eu l'idée de ne pas récupérer la T.V.A., mais la commune risque d'être imposée, d'où un coût total de 1 528 € T.T.C.

Michel LE QUINTREC demande si ce coût inclus la pose du caveau. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative.

Simone LE NEVÉ demande si les inhumations sont obligatoires dans le caveau. **Monsieur le Maire** répond que cette question n'a pas encore été abordée mais il souhaite créer une commission spéciale pour en discuter et élaborer un règlement intérieur, compte tenu des problèmes d'écoulement des eaux. Il ajoute que certaines personnes souhaitent déjà réserver leur place dans le nouveau cimetière et avoue être gêné par cette demande.

Michel LE QUINTREC demande pourquoi mettre en place autant de caveaux. **Monsieur le Maire** répond qu'il souhaite faire un aménagement de qualité sur les parties arrondies, d'où la nécessité de poser tous les caveaux d'une même alvéole.

Patricia PERSE demande si ce tarif comprend la maçonnerie. **Monsieur le Maire** répond que ce tarif inclut ce qui est sous terre et la dalle.

Simone LE NEVÉ souligne que le portail installé au cimetière est très joli.

Monsieur le Maire explique que certaines personnes se sont étonnées que Laurent ÉGASSE, conseiller municipal puisse être maître d'œuvre du marché relatif au cimetière. Monsieur le Maire rappelle que le marché a été passé, à l'issue d'une consultation, en septembre 2007, donc avant les élections municipales de mars 2008. C'est à cette occasion qu'il avait repéré que Laurent EGASSE avait les qualités d'un bon conseiller municipal et lui a donc demandé de faire partie de sa liste. Cela ne pourrait plus être le cas maintenant, sauf pour une mission inférieure à 4 000 € HT. Il a reçu plusieurs félicitations pour l'aménagement du nouveau cimetière.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe le tarif pour la vente d'un caveau 2 places à 1 530 €.

Bordereau N°14 : Droits de place – tarifs.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 09 décembre 2009, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des droits de place. Il propose d'ajouter un tarif pour les commerçants utilisant un branchement électrique ainsi qu'un tarif forfaitaire lors des manifestations festives organisées en soirée par la commune (Fête de la Musique, pique-nique & feu d'artifice, Fête du Bœuf ...).

Robert MALZAHN propose de fixer à 3 € en saison et 2 € hors saison. **Gérard CESBRON** s'interroge sur la nécessité de fixer 2 tarifs et propose 3 € toute l'année. **Monsieur le Maire** ajoute que l'électricité coûte effectivement le même prix quelque soit la saison.

Marie-Paule LOISEAU demande si ce forfait pourra être utilisé lors de la fête de la musique. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative. **Marie-Paule LOISEAU** propose de fixer le tarif du forfait à 20 €. **Fabienne LAROCHE** considère que 20 € est trop élevé. Elle rappelle que certains commerçants présents sur le marché estival payent déjà un emplacement et devront payer en plus le forfait lors des animations telles que la fête de l'huître et la fête du bœuf. **Monsieur le Maire** répond que pour les fêtes de l'huître et du bœuf, les commerçants ne paieront que le forfait. **Marie-Paule LOISEAU** considère que le marché estival profite bien aux métiers de la bouche. **Fabienne LAROCHE** n'est pas de cet avis. **Robert MALZAHN** espère que les commerçants ne vont pas en profiter pour augmenter leurs tarifs.

Monsieur le Maire explique que pour la fête de la musique, il est allé voir les 2 bistrotts du centre bourg afin qu'ils participent financièrement à l'animation du bourg. La commune ne tiendra pas de buvette cette année. **Marie-Paule LOISEAU** explique qu'il y aura 3 pôles différents lors de la fête de la musique.

Marie-Claire HAUDEBOURG fait remarquer que les métiers de bouche sont indispensables sur les manifestations, que le prix proposé n'est pas exorbitant. Elle demande à Marie-Paule LOISEAU s'il est indiqué sur les affiches « possibilité de restauration sur place ». **Marie-Paule LOISEAU** répond par la négative.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **25 voix pour et une abstention (Jean-Paul LE BIHAN)**, fixe les tarifs suivants pour les droits de place :

- branchement électrique 3 €
- forfait pour les commerçants lors des manifestations festives : 20 €

Lors des fêtes du Bœuf et de l'huître, les commerçants payant le forfait n'auront pas à acquitter le tarif au mètre ni le branchement électrique.

✓ **Tirage au sort des jurés d'assises.**

1. Daniel BOUGNOUX
2. Marc GASSIES
3. Marie-Odile LEPVRIER, épouse FLEURY
4. Philippe BOYER
5. Jean SELO
6. Marc HERON

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle l'organisation d'une réunion avec les riverains du stade de football pour discuter de l'accueil des gens du voyage. Mmes ROULLAND BOYER, directrice du Cabinet du Préfet, et Barbara BESSIER seront également présentes.

Bernard MAILLARD, Président de l'association « un pied d'avant l'autre » remercie les élus et le personnel communal qui ont participé à la randonnée organisée en faveur de Haïti.

G.R. 34 : **Monsieur le Maire** explique que le Conseil Général a écrit au Directeur Départemental de la D.D.T.M. concernant la jonction entre le Tour du Parc et Surzur, des passerelles en bois seront aménagés sur la RD 195, là où c'est le plus étroit, et il conviendra d'emprunter des petites routes de Surzur. Le GR 34 est réalisé par le Conseil Général. Le Conseil Général sollicite le soutien de la Mairie. C'est pourquoi, Monsieur le Maire a également écrit au Directeur de la DDTM.

Patricia PERSE demande si seule la départementale est concernée. **Monsieur le Maire** répond par la négative, le GR 34 empruntera certains chemins. **Patricia PERSE** explique que dans le cadre de l'Agenda 21, il a été évoqué la jonction du circuit des Étiers et de celui de Trémoyec, via l'Epinay. **Robert MALZAHN** répond que ceci est prévu au tracé du GR 34. **Monsieur le Maire** ajoute qu'il est prévu d'emprunter la voie de chemin de fer par les terrains de M. LE VAILLANT à Trély.

Carole PRENGÈRE-GREZIL explique que le VOC en collaboration avec Vannes Agglomération, organise une coupe du monde des quartiers, à laquelle participent 8 communes, dont une équipe de Surzur et La Trinité Surzur. Onze enfants de 11 ans vont participer à ce championnat. Surzur représentera l'Australie. La rencontre est prévue sur le port de Vannes samedi 12 juin. S'ils sont qualifiés, la demi-finale doit se dérouler le mercredi 16 juin et la finale le 19 juin. Ils doivent jouer contre l'Allemagne (Conleau), la Serbie (Vannes) et le Ghana (Kercado).

Robert MALZAHN souligne que les administrés vont recevoir le magazine « Autour du Golfe » spécial sur le Parc Naturel Régional et rappelle que l'enquête publique doit débiter le mardi 15 juin. Le S.I.A.G.M. a édité des autocollants en français et en breton.

Marie-Paule LOISEAU informe que le baptême de la Médiathèque ainsi que l'accrochage des 3 œuvres acquises dans le cadre du 1 % culturel est prévu samedi 19 juin à 11h.

Christian LAMBERT informe que le Conseil Général a lancé une campagne relative à la sécurité routière. Il est prévu la distribution de t-shirts colorés dans le but de combattre les quatre pratiques à l'origine de la majorité des accidents : consommation d'alcool, usage du téléphone portable au volant, excès de vitesse et absence de clignotant lors d'un changement de direction.

Marie-Claire HAUDEBOURG informe que des animations ont lieu toutes les semaines à la Résidence des Iles. Le 22 juin à 17h30, la chorale enfants, sous la direction de Michel TANGUY, se produira à la Résidence, dans le cadre de la fête de la musique. Les bénévoles, les membres du C.C.A.S. et les familles sont invités.

Raymond NICOL regrette qu'une maison située en centre bourg soit toujours en travaux depuis plusieurs années et demande si elle disposera d'une vitrine pour cet été. **Robert MALZAHN** répond qu'il n'arrive pas à joindre le propriétaire malgré plusieurs essais.

Monsieur le Maire informe que le permis de construire pour la construction par Bretagne Sud Habitat de 11 logements BBC en location-accession a été déposé la semaine dernière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h35.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Marcel LE NEVÉ

Marie-Claire HAUDEBOURG